

## **LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À UNE CANDIDATURE À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES MÉDIATEURS DE LA COUR D'APPEL DE LYON**

Suite à la parution du décret n°2017-1457 du 09 octobre 2017 relatif à la liste des médiateurs de la cour d'appel, modifié par le décret n°2021-95 du 29 janvier 2021, la cour d'appel de Lyon a défini le processus d'établissement de la liste des médiateurs.

Les demandes d'inscription sur la liste des médiateurs de la cour d'appel de Lyon doivent être adressées au premier président de la cour d'appel :

- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante :

Cour d'appel de Lyon  
Service des experts / médiateurs  
1 rue du palais de justice  
69321 LYON cedex 05

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [mediation.ca-lyon@justice.fr](mailto:mediation.ca-lyon@justice.fr)

En application de l'arrêté du 29 janvier 2021 qui fixe la liste des pièces justificatives à fournir pour l'inscription sur la liste des médiateurs, le candidat doit joindre au formulaire de candidature, disponible sur le site de la cour d'appel, les pièces justificatives suivantes :

### **Pour les personnes physiques :**

- La copie de sa pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, le cas échéant titre de séjour) ;
- Un *curriculum vitae* ;
- La copie des diplômes de médiateur obtenus ou des attestations de formations ;
- Les justificatifs des formations continues suivies au cours des trois dernières années et les justificatifs des ateliers d'échange ou d'analyse de la pratique et supervision suivis au cours des trois dernières années ;
- Un justificatif d'expérience attestant de la pratique de la médiation ;

### **Pour les personnes morales :**

- La copie la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal (carte d'identité, passeport, le cas échéant titre de séjour) ;
- Un extrait Kbis ou une copie des statuts prévoyant, dans l'objet social, la mission d'exécution de la mesure de médiation ;
- La copie du dernier procès-verbal d'assemblée générale ;
- L'attestation sur l'honneur du ou des dirigeants de la personne morale
- La liste des personnes physiques assurant l'exécution des mesures de médiation et, pour chacune d'entre elles, les pièces demandées précédemment pour les personnes physiques, sauf si ces personnes physiques sont elles-mêmes inscrites sur la liste de la cour d'appel ou ont déposé un dossier de candidature en leur nom propre.
- L'attestation sur l'honneur de chaque personne physique assurant l'exécution des mesures de médiation.

**ATTENTION :** le dépôt d'un dossier de candidature par les personnes physiques assurant l'exécution des mesures de médiation pour une personne morale n'est absolument pas obligatoire.

**Pour les personnes physique ou morale candidates à l'inscription dans la rubrique spéciale pour les services en ligne fournissant des prestations de médiation,** doivent en plus être fournies les pièces justificatives suivante :

- La politique de protection des données à caractère personnel et la preuve de ce qu'elle est accessible en ligne aux utilisateurs ;
- La politique de confidentialité appliquée par le service en ligne et le formulaire d'accord des parties autorisant la divulgation des informations recueillies ;
- Le support de présentation des modalités de la réalisation de la médiation en ligne et la preuve de ce qu'il est accessible en ligne aux utilisateurs ;
- Tout document justifiant de la présence de médiateurs personnes physiques travaillant au sein du service en ligne, tel que : contrat de travail et copie du registre du personnel ;
- La politique d'utilisation du ou des traitements algorithmiques ou automatisés de données à caractère personnel, précisant la finalité des traitements utilisés ;
- La preuve du recueil du consentement éclairé de l'utilisateur avant l'utilisation d'un traitement algorithmique ou automatisé de données à caractère personnel ;
- Les coordonnées du responsable de traitement et la preuve de leur accessibilité en ligne.

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter le services des experts judiciaires et médiateurs : [mediation.ca-lyon@justice.fr](mailto:mediation.ca-lyon@justice.fr)